



## **MOTION DU SAF – CONGRÈS 2024 : COMBATS DE DEMAIN : AVOCAT.ES DEBOUT !**

Cinquante années de lutte, de combats, de rencontres et de débats enflammés. Le SAF, réuni pour son 50<sup>ème</sup> anniversaire, réaffirme sa volonté inébranlable de poursuivre les combats d'hier pour une justice sociale dans une société démocratique et égalitaire.

À l'heure où l'emprise de l'extrême droite menace les fondements de la démocratie, nous affirmons notre engagement pour une réponse coordonnée, collective et sans concession.

Le racisme et l'intolérance s'imposent désormais sans complexe dans le débat public. Ils ne sont plus le monopole de l'extrême droite et traversent de plus en plus les courants politiques et toutes les franges de la société. Le discours de haine est devenu une opinion sous couvert de liberté d'expression.

La mise en œuvre de politiques publiques et le vote de certaines lois discriminatoires et attentatoires à l'État de droit exigent une réponse à la hauteur des enjeux. Ce fléau se révèle également dans le monde judiciaire et syndical. Le SAF s'engage à les combattre.

Un travail de déconstruction des fausses rhétoriques est essentiel face aux discours populistes qui déforment les réalités juridiques et sociales. Nous travaillerons à améliorer nos capacités de diffuser une information juste, pour rétablir la vérité sur les droits, la justice et les valeurs que nous défendons.

Le SAF a toujours mis à disposition des outils et des ressources pour garantir un accès effectif aux droits pour toutes et tous et continuera à le faire.

Nous continuerons à engager la responsabilité de l'État dans les dysfonctionnements exacerbés du système de justice. Au-delà de la réparation, nous travaillerons à le contraindre à faire cesser ces troubles.

L'indépendance de la justice, nos libertés d'expression et d'action, et notre action syndicale sont autant d'obstacles aux perspectives mortifères annoncées. Elles en sont, à ce titre, des cibles privilégiées qu'il nous faut protéger.

C'est notamment en nous investissant dans nos institutions professionnelles que nous renforcerons ces boucliers.

Pour être ce rempart effectif aux attaques aux droits et libertés, nos conditions d'exercices sont au cœur de nos combats. Nous travaillerons à :

- Protéger notre secret, contre les écoutes téléphoniques en créant une base de données avec les numéros des avocat.es pour qu'un logiciel stoppe immédiatement l'écoute lorsque l'un des numéros est contacté, et contre les perquisitions de cabinets en généralisant l'utilisation de la jurisprudence de la CJUE, plus protectrice du secret ;

- Lever tous les obstacles et négocier la mise en place de l'apprentissage pour les élèves avocat.es afin de mettre fin aux lacunes de la formation professionnelle des avocat.es ;
- Renforcer la protection du collaborateur.ice notamment en renforçant le contrôle *a posteriori* du contrat de collaboration et la formation du/de la collaborant.e ;
- Assurer la liberté d'expression des avocat.es, la liberté d'expression syndicale vis-à-vis des institutions ordinaires. Dans ce cadre, le SAF défendra les avocat.es qui subissent des atteintes à ces libertés, dans le cadre de leur fonction quel que soit leur pays d'exercice ;
- Lutter contre les propos et comportements à caractère sexiste et rendre nos instances plus protectrices des consœurs qui en sont victimes ;
- Garantir pour l'ensemble des avocat.es, une réelle protection pendant la période de congé maternité et paternité tant dans la gestion de leurs cabinets que dans la compensation financière octroyée par les organismes pendant cette période ;
- Mettre en place des outils pour favoriser un équilibre famille / travail régulièrement mis à mal, particulièrement pour les mères isolées et notamment la proposition de solution de garde par les Ordres ;
- Concrétiser et approfondir la réforme du mode de scrutin pour les élections des membres des Conseils de l'Ordre notamment avec la suppression des binômes et assurer une représentativité effective des femmes, largement majoritaires au sein de la profession.

Le SAF dénonce l'instrumentalisation de la loi de 1991 sur l'aide juridictionnelle par les juridictions, notamment administratives, pour réguler le flux en contentieux des étrangers, en limitant ainsi leur accès au droit et au juge. Le SAF annonce la poursuite, de plus belle, de ses combats historiques en matière d'aide juridictionnelle pour l'accès au droit des justiciables, pilier démocratique.

Le SAF exige des conditions de travail améliorées et dignes à l'aide juridictionnelle, que nous obtiendrons, par la discussion ou par la mobilisation.

La grève est un outil historique de contestation et de défense des droits non seulement pour nous défendre en tant que profession, mais aussi pour rappeler la nécessité d'un service public de la justice fort et équitable. Nous n'hésiterons pas si besoin à nous réapproprier ce moyen d'action.

Les luttes sociales, environnementales et judiciaires sont profondément liées. Le droit de l'environnement, notamment, ouvre de nouvelles perspectives qui doivent être exploitées en tant qu'outil de justice et de résistance. Nous nous engageons à renforcer la transversalité de ces combats pour atteindre nos objectifs communs.

Nous explorerons tous les leviers d'action, y compris sur des échelles supranationales en nous formant sur leurs mécanismes.

Notre expertise militante et technique doit être incontournable dans les réflexions et débats parlementaires.

Outil de résistance, le SAF est aussi une force créatrice et nous poursuivrons nos travaux de propositions pour la justice en vue des prochaines échéances électorales.

Dans ce contexte délétère, nous serons vigilant.es sur le respect des droits et libertés fondamentales par les juridictions et les parquets. Nous soutenons le développement de cellules d'observation judiciaire qui permettra de documenter et d'analyser les pratiques partiales, discriminantes, de répression sociale et syndicale, pour les dénoncer.

Enfin, face aux dérives autoritaires, nous rappelons que la désobéissance civile se pose comme un outil de dernier recours pour défendre les droits et résister aux atteintes aux libertés.